



ASSEMBLEE COMMUNALE



Procès-verbal No. 02/20 du 15 décembre 2020

Conseil Communal

Présents :

M. Jacques Thierrin – Syndic – Le Président
M. Oscar Cancela Romero – Le vice-Syndic
M. Louis Joseph – Conseiller communal
M. Eric Page – Conseiller Communal
M. René Michaud – Conseiller communal

Secrétaire :

Mme Joëlle Chabloz – Secrétaire communale

Boursier :

M. Christophe Péclard – Boursier communal

Citoyens présents :

7 citoyens

Tractanda

1. **Lecture et approbation du PV du 2 juillet 2020**
2. **Présentation du règlement des finances**
3. **Présentation du nouveau plan comptable**
4. **Vente du local des pompes de Chapelle**
5. **Investissements**
1. **Divers**

Le Président souhaite la bienvenue à tous les citoyens présents à la dernière Assemblée communale de la commune de Cheiry et précise que cette dernière est enregistrée. Il annonce que cette Assemblée a été convoquée par le biais de la feuille officielle, des piliers publics, du tout-ménage et par le site internet de la Commune. Une liste de traçabilité est établie à l'entrée de la salle en raison du Covid-19.

Le Président fait part du décès de notre citoyenne Mme Eliane Tschopp et demande une minute de silence.

Lorsqu'une personne pose une question, merci de donner le nom et le prénom pour faciliter la prise du PV.

M. Jean-Noël Grandjean est nommé scrutateur pour cette séance.

En raison du coronavirus, il n'y aura pas le verre de l'amitié à l'issue de cette assemblée.

Le PV de la dernière assemblée n'est pas lu, car il se trouve sur le site internet.

Le Président annonce une modification du tractanda, un point est à ajouter concernant la vente du local des pompes de Chapelle. Courrier arrivé après la convocation.

1. Lecture et approbation du PV du 2 juillet 2020.

M. Serge Thierrin dit que le PV n'est plus sur le site internet.
En effet, il y a un problème avec le site.

Il n'y a pas de remarque concernant le PV.

Le Président demande à l'Assemblée l'approbation du PV.

Résultat du vote : Oui : 6 Non : 0 Abstention : 1

Le PV de l'Assemblée du 2 juillet 2020 est approuvé.

2. Présentation du règlement des finances

Le Président donne lecture du nouveau règlement des finances élaboré par la commune de Surpierre. Vu la loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018 (RSF 140.6) et l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 (RSF 140.61).

Ce règlement a été adopté par l'assemblée communale de Surpierre le 7 décembre dernier.

M. Serge Thierrin dit bien qu'il s'agit d'une présentation, il n'y a pas à voter ce soir.

Le Président confirme que c'est une présentation.

3. Présentation du nouveau plan comptable

Le Président donne la parole au caissier M. Christophe Péclard.

M. Péclard rappelle qu'une nouvelle loi sur les finances communales va entrer en vigueur le 01.01.2021 (LFCo), connue sous le nom de MCH2, celle-ci a pour but de rendre la situation financière des collectivités publiques plus transparente et sa lecture plus aisée pour le citoyen.

Un grand travail de mise ne place va être fait ou est déjà fait :

1. Patrimoine communal :

- inventaire complet de tous les biens communaux
- Immeubles
- Ouvrage de génie civil
- Routes et chemins
- Forêts

Tout ceci a été inventorié et évalué et réparti dans le patrimoine financier et administratif de la commune, selon des critères précis. (art. 43,44,45 OFCo)

2. Nouveau plan comptable :

Fusion des plans comptable d ela commune de Cheiry avec celui de Surpierre, bilan, comptes de résultats et d'investissement.

3. Tableau des flux de trésorerie :

A mettre en place dans le courant 2021, a présenter à la clôture 2021. Concerne les comptes de résultat et d'investissement.

4. Annexe au compte :

A fournir également pour la clôture des comptes, comprend 8 articles.

5. Rapport de gestion :

A fournir à la cloture des comptes.

6. Contrôle interne :

A mettre en place rapidement avec l'organe de revision.

Pour finir, les changements ou rappels de la nouvelle loi :

Le budget doit être équilibré, les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre, un excédent de charges n'est admis que si le capital propre permet de l'absorber.

La commission financière se compose d'au moins 5 membres.

M. Joseph Torche demande comment le Conseil a évalué les biens communaux ?

Le Président répond que c'est un agent immobilier qui a fait cette estimation.

4. Vente du local des pompes de Chapelle

Le Président dit que le Conseil communal a reçu une offre à Fr. 16'000.-

M. Louis Joseph informe que ce local a été évalué par un architecte, MM. Vorlet Laurent et Yann désirent l'acheter. Toutefois, il faudra faire une convention pour le pilier public et la place de parc en faveur de la commune.

Il y a quelques années ce local avait été estimé par l'ECAB, valeur à neuf Fr. 32.000.00

Le Président demande à l'assemblée si elle accepte de vendre ce local ?

M. Serge Thierrin dit qu'il s'agit d'une compétence du Conseil communal. Pour sa part il propose plutôt de le louer, ou faire une annonce de vente officielle.

5. Investissements

Le Président présente les investissements que la commune prévoit pour 2021,

M. Serge Thierrin rappelle que nous n'avons pas le droit de passer des investissements cela devait être discuté dans la convention de fusion, c'est sans valeur.

Le Président souhaite que cela soit protocolé annoncé en séance, ils seront re-validé lors de la prochaine assemblée de commune à Surpierre.

Nicolet Charpente SA, réfection du bâtiment scolaire	Fr. 87'052.60
Gerbex Dominique SA, réfection du chemin du Clos du Vua	Fr. 78'254.80
Gerbex Dominique SA, place entre cimetière et l'Auberge	Fr. 34'820.50
Entretien Chapelle	Fr. 6'000.00
Columbarium, 1 bloc de 3 cases	Fr. 4'000.00

6. Divers

Le Président donne des informations sur l'affaire Brasey, et donne la parole à M. Louis Joseph.

M. Louis Joseph : avec le Syndic, nous sommes allés défendre les droits de la commune avec le service des ponts et chaussées, l'entreprise Brasey doit un montant de Fr. 90'000.- à partager entre la commune et le service des ponts et chaussées. Les factures en suspens chez Brasey sont annulées.

M. Serge Thierrin dit que nous avons le plus beau trottoir de Suisse, l'ingénieur s'est trompé et les avocats se sont fait du fric sur leur dos.

Le Président annonce le montant des subventions de l'ECAB, environ Fr. 400'000.00 à recevoir, ainsi qu'une subvention de Fr. 78'000.00 pour le chemin du Raffort.

M. Jean-Noël Grandjean demande combien a coûté le réseau d'eau ?

Le Président dit que nous n'avons pas reçu toutes les factures.

M. Louis Joseph ajoute que le montant sera de Fr. 100'000.- de plus que prévu.

Le Président informe que le montant de Fr. 8'000.- de la Loterie Romande a été versé pour la réfection de la Chapelle de Chapelle.

M. Joseph Torche demande si la déchetterie reste ici à Cheiry ?

Le Président répond que pour la déchetterie il n'y a pas de changement.

M. Serge Thierrin dit que La Liberté va faire un article sur l'enquête administrative.

Le Président, en effet, le Préfet a annoncé cela lors de l'assermentation des autorités.

Le Président remercie MM Eric Page et René Michaud pour les années d'engagement envers la commune, ils seront récompensés lors de la dernière séance du Conseil le 21 décembre prochain.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée. Il remercie toutes les personnes présentes et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année.

La séance se termine à 21h20.

Il n'y a pas de verre de l'amitié en raison du coronavirus.

Le Syndic
M. Jacques Thierrin



La Secrétaire
Mme Joëlle Chabloz

P. p. Stéphanie Sallin

